

Risque de pénurie d'interprètes francophones

13^{ème} législature

Question écrite n° 17167 de Mme Joëlle Garriaud-Maylam (Français établis hors de France - UMP)

publiée dans le JO Sénat du 10/02/2011 - page 294

Mme Joëlle Garriaud-Maylam interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les mesures prévues pour enrayer la pénurie d'interprètes francophones qui menace plusieurs institutions internationales.

Elle rappelle que, du fait des départs à la retraite, les institutions de l'Union européenne devraient perdre près de la moitié de leurs interprètes francophones dans les dix années à venir. À l'heure actuelle, 75 % des réunions des instances européennes bénéficient de services d'interprétariat en français (pratiquement toutes les réunions en ce qui concerne le Conseil de l'Union, le Parlement européen et la Cour de Justice), ce qui pourrait être difficile à maintenir si le nombre d'interprètes venait à diminuer. La Commission européenne estime qu'elle aura besoin, à elle seule, de recruter environ 200 interprètes de conférence de langue française pour les dix prochaines années. Dans cette perspective, elle a lancé en septembre 2009 une campagne de sensibilisation auprès des jeunes, à travers le clip "Interpréter pour l'Europe – en français", destiné à un public français, belge et luxembourgeois. Les efforts de sensibilisation ont été poursuivis lors du salon Expolangues de Paris du 3 au 6 février 2011.

Elle note que l'ONU, également confrontée à court terme à une pénurie d'interprètes francophones, a, en mars 2010, signé des mémorandums de coopération avec l'ISIT (Institut de management et de communication interculturels) et l'ESIT (Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs). Ces écoles, aux côtés de 14 autres établissements, auront accès aux discours de l'ONU avec leur enregistrement sonore pour former leurs élèves, accueilleront régulièrement des interprètes de l'ONU pour des sessions de formation et pourront envoyer des stagiaires dans différentes représentations des Nations Unies.

Elle demande, compte tenu de l'importance stratégique de maintenir l'usage du français dans les organisations internationales, quel plan d'action a été prévu par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour faire face à ces enjeux, en appui des efforts déployés par les organisations internationales. Alors que trop de jeunes diplômés peinent à trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences, les besoins d'interprètes francophones constituent une niche d'emplois hautement qualifiés à ne pas négliger. Peut-être faudrait-il renforcer des filières d'excellence dans ce domaine et mieux les faire connaître auprès des jeunes Français ?

Elle souligne que les jeunes Français établis hors de France bénéficient d'un environnement particulièrement favorable au plurilinguisme et pourraient constituer une cible particulièrement pertinente pour des campagnes de sensibilisation à l'intérêt des métiers de l'interprétariat. Elle demande s'il ne pourrait pas être envisagé un dispositif facilitant l'intégration des formations à l'interprétariat pour les jeunes Français ayant réalisé leurs études hors de France.

Réponse du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

publiée dans le JO Sénat du 28/04/2011 - page 1107

Le besoin de renouvellement des interprètes francophones constitue une priorité des institutions internationales en raison des nombreux départs en retraite à venir au cours des prochaines années. En France, deux écoles sont reconnues dans ce domaine : l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT), composante de l'université Paris 3 et l'ISIT, école privée en management et en communication interculturels, en traduction et en interprétation de conférences. Elles accueillent respectivement 450 et 690 étudiants dans leurs formations. Ces deux écoles ont signé en 2010 une convention avec l'ONU pour favoriser l'accès aux carrières linguistiques des Nations unies. Par ailleurs, plusieurs universités proposent dans leur offre de formation de masters des spécialités en traduction et interprétation. Enfin, les étudiants français établis hors de France peuvent également suivre des formations dans ce domaine au sein des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.